

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice
 Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
DE LA ROUTE 138
DANS LE SECTEUR DE LONGUE-RIVE**

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS

VOLUME 1

Séance tenue le 23 août, 19 h 30
Salle du conseil
Municipalité de Portneuf sur mer
170, rue Principale

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 AOÛT 2004..... 1
MOT DE LA MÉDIATRICE 1

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS:

M. YVES JOURDAIN, Mme ROLLANDE TREMBLAY et M. ALAIN MERCIER

MOT DE LA COMMISSAIRE MÉDIATRICE

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

5

Alors, écoutez, je vous souhaite la bienvenue à cette première rencontre concernant la médiation du projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive. Alors je vous remercie beaucoup de vous être déplacés pour nous rencontrer.

10

Alors je suis Nicole Boulet, j'agirai à titre de médiatrice dans le présent dossier et je suis accompagnée de madame Julie Crochetière, qui est analyste au BAPE, et madame Yolande Teasdale, bien sûr, est sténographe et va se charger d'enregistrer les propos que nous allons tenir ce soir. Madame Boivin, qui est la coordonnatrice, malheureusement a eu un malaise, donc elle ne nous accompagne pas ce soir mais elle sera peut-être là lors d'une

15

prochaine rencontre, si nous en faisons une autre.

Alors vous avez devant vous une pochette dans laquelle vous avez différents documents, dont l'ordre du jour de notre réunion de ce soir. Alors, moi, je vais aborder les points suivants, c'est-à-dire : le mandat et les règles de déontologie du bureau; la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement; les règles de procédure de la médiation. Ensuite de ça, je vais aborder le déroulement de la médiation comme telle. Il sera question aussi de consentement à la médiation et nous allons, par la suite, aborder vos préoccupations en regard du projet du ministère des Transports, les différents enjeux et il sera question de dépôt de vos demandes d'audiences publiques.

20

25

Alors, je vais procéder par point et à la fin de chacun — je vais d'abord commencer par le mandat et les règles de déontologie — si vous avez besoin d'explications supplémentaires, là, je vous les donnerai au fur et à mesure.

30

Alors le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas Mulcair, a confié au BAPE, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un mandat d'enquête et si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement, dans le cadre du projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive et ce, à compter d'aujourd'hui, le 23 août 2004.

35

Alors l'article 6.3 de la loi stipule que le BAPE a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier, de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a fait.

40

Alors le ministre a demandé que le BAPE lui fasse parvenir son rapport dans les 30 jours s'il n'y a pas de médiation et dans les 60 jours, s'il y a médiation. Alors on a un mois pour remettre le rapport si personne ne consent à la médiation, autant le promoteur que les requérants, et soixante 60 jours si tout le monde y consent.

45 **M. ALAIN MERCIER :**

Juste une précision.

50 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, oui, oui.

M. ALAIN MERCIER :

55 On parle de médiation. Si vous, comment je dirais ça... Vous ne donnerez pas, mettons, les demandes qu'on fait, vous, vous les référez au ministère des Transports?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

60 Oui, on va...

M. ALAIN MERCIER :

65 Puis est-ce que eux autres, ils reviennent avec si oui ou non ils acceptent ou...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

70 Je vais vous expliquer tout le fonctionnement du processus. On commence par rencontrer les requérants, mais je vais vous expliquer, là...

M. ALAIN MERCIER :

75 Je suis trop vite?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, vous êtes rendu un petit peu trop loin, mais ça va venir. Alors une médiation, c'est un règlement amiable d'un différend, une forme qu'on dit alternative de règlement de litige ou de prétention de litige, par l'usage de la négociation et de techniques de conciliation.

80 Alors en tant que médiatrice, j'ai pour rôle d'aider les parties à s'entendre, à conclure une entente et ce, je le fais à titre de tiers impartial. Les membres du BAPE possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

85 Alors ce statut implique que je suis assermentée par un juge de la Cour supérieure du Québec, je possède l'immunité des commissaires enquêteurs et certains pouvoirs, tels que — ça ne s'appliquera peut-être pas ici, là — le pouvoir d'obliger, par exemple, quelqu'un à

90 comparaître ou obliger quelqu'un à déposer un document, et je suis aussi soumise à l'obligation d'agir équitablement.

95 Alors en outre, en tant que membre du BAPE, j'ai adhéré à un code d'éthique et de déontologie et je me suis engagée à le respecter. Alors vous trouverez, dans la documentation qui vous a été remise, là, une copie de ce code, dont les règles visent, entre autres, à assurer l'indépendance des commissaires, sa neutralité, son impartialité, la transparence des travaux et l'équité procédurale. Alors soyez assurés que, moi, j'agirai, dans ce dossier, en toute neutralité et impartialité. Mon rôle consiste à aider les parties à s'entendre. C'est bien important.

100 Alors ce que je vais rechercher, ce sont des éléments de solution qui satisferaient à la fois vous, les requérants, et le promoteur. Concrètement, il faut trouver des propositions qui satisfont les deux parties et c'est le ministère des Transports également, là. Alors ça ne veut pas dire que... Il faut que les deux parties, en fait, obtiennent une certaine satisfaction.

105 Alors je ne sais pas si vous avez des questions, là, sur ce que je viens de dire ou si c'est suffisamment clair, là.

M. YVES JOURDAIN :

110 Non, ça va.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

115 Ça va? O.K.? Alors la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, alors c'est un peu les étapes que le projet a franchies jusqu'à maintenant.

120 Alors le projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive, au même titre que d'autres projets de modification de routes, s'inscrit dans une procédure et ça s'appelle la « Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ».

125 Initialement, le ministère des Transports a avisé le ministère de l'Environnement de son intention de réaménager la route 138. Le ministère de l'Environnement a alors émis une directive qui précise, au promoteur, les informations qui devront être présentées dans l'étude d'impact.

130 Alors une fois réalisée, cette étude est transmise au ministère de l'Environnement qui, à son tour, l'achemine à différents ministères et organismes, en leur demandant leurs commentaires sur le projet et sa recevabilité.

130 Alors suite à ces commentaires, parce qu'il y a un certain nombre de ministères et d'organismes qui ont fait des commentaires, le ministère de l'Environnement pose des

questions au ministère des Transports, une série de questions auxquelles le ministère des Transports doit répondre pour apporter des précisions.

135 À la suite de ces réponses, si elles sont satisfaisantes, le ministère de l'Environnement émet un avis de recevabilité de l'étude d'impact. Alors s'il est positif, ce qui est le cas du présent projet, bien c'est le début de la consultation publique, là, qui a été confiée au BAPE et la période d'information concernant le projet actuel a été tenue du 10 février au 26 mars 2004.

140 **M. YVES JOURDAIN :**

J'aurais une question à vous poser.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

145 Oui?

M. YVES JOURDAIN :

150 C'est drôle parce qu'on n'en entendait pas parler puis ça s'est décidé très rapidement pour le secteur de Longue-Rive. Ça faisait une dizaine d'années qu'ils parlaient, environ, de Rivière Portneuf, on n'en entend plus parler, c'est maintenant Longue-Rive. Qu'est-ce qui a pu se passer pour que très rapidement de même c'est Longue-Rive?

155 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bien vous parlez, en fait, de Portneuf-sur-mer, là, parce que ça a changé de nom.

M. YVES JOURDAIN :

160 Oui. Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

165 Bien, dans le cas de Portneuf-sur-mer, moi, ce qu'on m'a dit c'est qu'il y a eu une période d'information, personne n'a demandé d'audiences publiques. Alors ils sont sur le point d'émettre un décret. Quand est-ce que le ministère des Transports va réaliser le projet? Je ne le sais pas, là...

170 **M. YVES JOURDAIN :**

Parce que, là, je trouve que ça a été très rapidement pour Longue-Rive puis ils veulent lancer le projet très rapidement.

175 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

180 En tout cas, si on rencontre le ministère des Transports, là, vous pourrez leur poser la question. Moi, je ne suis pas, là, dans tous les projets puis je n'ai pas tous les détails mais, moi, je peux vous dire que le projet de réaménagement dans le secteur de Portneuf-sur-mer, il y a eu une période d'information...

M. YVES JOURDAIN :

185 Là, j'ai pris Portneuf comme exemple, là, mais c'est question que je trouve vraiment qu'ils ont lancé Longue-Rive très rapidement, que le projet a été lancé très rapidement.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

190 Bien, vous poserez la question au ministère des Transports parce que, là, je n'ai pas la réponse.

M. YVES JOURDAIN :

195 O.K.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

C'est beau?

200 **M. YVES JOURDAIN :**

Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

205 Alors donc vous avez pris connaissance du dossier au cours de la période d'information et vous avez transmis au ministre, une demande d'audience publique.

210 Alors le ministre peut juger opportun de confier au BAPE un mandat d'enquête et de médiation au lieu d'une audience publique, lorsque les circonstances le permettent. Alors, en fait, avant de prendre sa décision, le ministre va tenir compte, bon, du nombre de requêtes qu'il a eues. Ça peut être ça. Ça peut être de la nature des préoccupations des citoyens et aux différents autres facteurs, et dans le présent projet, bien, il a choisi de tenter de répondre à vos préoccupations par le biais d'une médiation.

215 Alors c'est un peu l'ensemble du processus et le ministère des Transports pourra probablement répondre à votre question concernant les choix qu'ils font de procéder à un projet plus vite qu'un autre. Là, je n'ai pas de réponse là-dessus.

M. YVES JOURDAIN :

220

O.K.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

225

Alors, maintenant, les règles de procédure de la médiation. Alors la médiation permet d'obtenir une entente équitable entre les parties, sur un projet donné, sans aller en audience publique. Bon. Il s'agit de trouver des terrains d'entente possible, c'est pourquoi je demande aux participants de donner leur consentement à la médiation. Ce consentement, et j'insiste à ce sujet, ne vous enlève pas votre droit à l'audience publique si la médiation échoue.

230

La demande de médiation est faite sans préjudice aux droits des personnes ayant demandé audience publique. Alors ce n'est qu'à la fin du processus de médiation, devant la présentation d'engagements du promoteur qui satisfont les parties, que les requérants à l'audience publique sont invités à retirer leur demande d'audience publique, sous réserve et à condition que les modalités qui font l'objet de l'entente soient respectées.

235

Par la suite, le médiateur doit faire rapport au ministre de l'Environnement de ses constatations et de son analyse et le rapport inclura les éléments de l'entente, s'il y a lieu. Bien sûr, s'il y a une entente.

240

Enfin, la décision d'autoriser ce type de projet est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement. S'il y avait entente, les éléments de l'entente seraient repris dans la recommandation du ministre à ses collègues. Si, par contre, il y avait audience publique, le rapport du BAPE est constitué de recommandations qui peuvent ne pas être retenues par le ministre. Vous avez peut-être eu l'occasion de voir d'autres dossiers, là, où parfois il y a des recommandations du BAPE qui ne sont pas retenues par le ministre.

245

250

Alors la médiation présente certains avantages par rapport à l'audience publique, notamment parce que l'entente fera partie des conditions d'autorisation du projet, alors que l'audience publique ne présente aucune garantie pour les parties. — Oui?

M. ALAIN MERCIER :

255

Autrement dit, la conclusion du rapport du BAPE, quand il est en audience publique, c'est de ça qu'il tient compte dans...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

260

C'est-à-dire que quand on est en audience publique, nous, on remet un rapport au ministre avec, bon, un certain nombre de recommandations et le ministre, lui, en plus de notre rapport, il reçoit l'analyse environnementale qui est faite par le ministère de l'Environnement. Et c'est à la lumière de ces deux documents-là qu'il prend sa décision.

265 Alors il ne retient pas toujours toutes les recommandations du BAPE et parfois, le
BAPE émet certaines conditions à un projet puis parfois le ministre n'en tient pas compte. Il
n'est pas lié par les recommandations qu'on fait, parce qu'il utilise deux formes de...

M. ALAIN MERCIER :

270 Il peut en utiliser comme...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

275 C'est ça, exactement. Alors la médiation, elle favorise la bonification d'un projet; elle
épargne, généralement, du temps; elle épargne des frais; et elle lie, d'une certaine façon, le
ministre de l'Environnement, qui a rarement proposé au gouvernement un certificat
d'autorisation différent des termes d'une entente conclue lors d'une médiation.

280 Alors je ne sais pas si vous avez des questions là-dessus?

M. YVES JOURDAIN :

285 C'est assez clair, ça.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

290 C'est clair? Alors vous comprenez que le fait de, par exemple, consentir à une
médiation, vous ne perdez pas votre droit à l'audience publique, sauf s'il y a entente avec le
promoteur. Bien, là, à ce moment-là, on vous demande de nous...

M. YVES JOURDAIN :

295 De cesser...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, c'est ça.

300 **M. ALAIN MERCIER :**

O.K., de retirer...

305 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

De retirer votre demande d'audience publique. On vous fait signer un document à cet effet-là.

310

Alors pour le déroulement de la médiation, alors notre façon de procéder. Alors ce soir, moi, je vous rencontre pour vous expliquer le fonctionnement, le déroulement de la médiation, obtenir votre consentement et discuter un peu de vos préoccupations et demain, je vais tenir le même genre de rencontre avec le ministère des Transports, demain après-midi.

315

J'ai l'intention de procéder point par point, c'est-à-dire que s'il y a une entente sur une problématique, je vais vous demander d'entériner cette entente et on n'y revient plus. Au préalable, je devrai vérifier avec vous s'il y a un accord sur la justification du projet et sur sa réalisation éventuelle. Autrement dit, pour pouvoir discuter de vos préoccupations, il faut que vous soyez d'accord sur le fait que la route 138 à Longue-Rive soit réaménagée.

320

Accepter la médiation, ça implique d'exclure la remise en question de la justification du projet. C'est essentiel avant d'aller plus loin. C'est sûr que si vous êtes contre le fait que la route 138, qu'il y ait un contournement de la municipalité de Longue-Rive, on ne peut pas aller plus loin. Ce n'est pas ce qu'on lit dans vos requêtes, là, mais je veux être très claire là-dessus.

325

Alors à titre de médiatrice, j'ai aussi le devoir morale de préserver le droit des tiers et de l'environnement, c'est-à-dire de ne pas tasser le problème ailleurs. Par exemple, vous me dites : bien, moi, je ne veux pas que ça passe à telle place. Mais pour ne pas que ça passe à telle place, bien, il faudrait que ça touche, mettons, cinq, six autres personnes. Bien, là, on peut examiner certaines avenues mais si je règle votre problème puis que j'en dérange dix autres, ce n'est pas sûr, là, qu'on s'en va dans la bonne direction.

330

Alors j'ai aussi le devoir de ne pas laisser les parties conclure une entente qui serait injuste ou déséquilibrée. En d'autres termes, on doit arriver à un règlement où chacune des parties fait un gain. Il ne doit pas y avoir de perdant. Alors ce n'est pas : le ministère des Transports dit non à tout puis vous autres, vous avez rien. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Alors il faut qu'il y ait des gains de part et d'autre.

335

340

Alors une fois les consentements obtenus, il y aura une série de rencontres devant permettre d'en arriver à une entente. Alors on déterminera dès ce soir, là, les sujets qui seront abordés lors de ces rencontres-là, si vous consentez à la médiation.

345

Alors la médiation se déroule entre les requérants de l'audience publique et le promoteur. Si je juge que c'est approprié, je pourrai inviter toute personne dont je considère la participation nécessaire. D'ailleurs, j'ai invité la représentante du ministère de l'Environnement, qui est la chargée de projet dans le dossier, à se joindre à nous si c'est nécessaire. Nous l'avons rencontrée vendredi et, bon, si on a besoin de ses services, elle pourra venir.

350

355 Pendant la médiation, je préside les travaux et mon rôle consiste principalement à Assister les participants, susciter l'échange d'informations objectives, faciliter la communication et le processus de négociation. Je peux aussi proposer des éléments de solution.

360 Alors si je constate qu'une entente est improbable, je peux mettre fin à la médiation en tout temps. Si, à un moment donné, je me rends compte qu'on est dans un cul-de-sac puis on n'arrivera pas à s'entendre, je vais mettre fin à la médiation.

365 Si vous consentez à la médiation, je m'attends, de vous et du promoteur, que vous participiez de bonne foi. Les échanges et les discussions entre vous et le promoteur se font en ma présence. La négociation et la médiation ne peuvent, en aucun temps, se faire par l'entremise des médias. Les seules communications médiatiques ont pour objet d'informer la population qu'il y aura une médiation et c'est la Commission qui s'en charge.

Je ne sais pas si vous avez des questions sur cette partie-là?

370 **M. YVES JOURDAIN :**

Ça va.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

375 Ça va? Écoutez, on peut aborder, indifféremment, là, je peux vous demander si vous consentez à la médiation tout de suite ou si vous aimez mieux qu'on aborde vos préoccupations avant, je vous laisse le libre choix. Si vous êtes d'accord pour consentir à la médiation, on ne vous fait pas signer de documents, les propos sont enregistrés, alors c'est ça qui fait foi de votre consentement. Alors...

380 **M. YVES JOURDAIN :**

Il n'y a pas de problème à la médiation, par la suite on verra le déroulement des choses.

385 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

390 O.K. En ce qui vous concerne, Monsieur Jourdain, vous êtes d'accord. Et Madame Tremblay?

M. ALAIN MERCIER :

395 Il n'y a pas de problème non plus pour la médiation, de notre côté.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

400 Ça va. Alors comme ça, on peut aller plus loin. Écoutez, je fais une petite diversion, là, si vous voulez de l'eau, vous ne vous gênez pas.

405 Alors je vous dirais aussi que, bon, bien sûr, votre requête, il n'y a que la Commission qui l'a vue. Alors demain après-midi, on va rencontrer le promoteur et on va leur remettre votre requête. Bien sûr, si on veut savoir de quoi on parle, il faut que les deux parties soient au parfum, alors on va leur remettre votre requête et elle sera, par le fait même, rendue publique. Probablement qu'elle sera sur le site de la Commission dans le courant de la semaine prochaine.

410 Alors, bien, je suis ouverte à la discussion concernant vos préoccupations. Peut-être vous entendre un à la fois, là. Qui veut commencer en premier? Je n'ai pas de préférence, alors qui veut y aller, allez-y parce que je pense que vos préoccupations ne sont pas nécessairement... Peut-être juste avant, j'aimerais ça vérifier auprès de vous : le groupe SOS 138, est-ce que vous connaissez ça?

415 **M. YVES JOURDAIN :**

J'ai vu ça dans le journal mais je ne sais pas c'est quoi. J'ai vu ça dans le journal cette semaine, là, puis...

420 **M. ALAIN MERCIER :**

Moi, dans les journaux, mais maman l'a entendu...

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

425

Moi, j'ai entendu parler, ils ont dit que c'était pour faire ralentir les camions, c'est pour ça qu'ils ont mis ça, SOS. C'est ça que j'ai entendu dire.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

430

Ah bon. Parce qu'on se demandait si, dans le fond, ils demandaient une audience publique puis, là...

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

435

Mais ça fait un bout de temps que c'est là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ça fait un bout de temps?

440

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

Oui.

445

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K. Alors vous ne savez pas, vous ne savez pas. C'est une question d'information. Alors allez-y.

450

M. ALAIN MERCIER :

De notre côté, c'est parce qu'on se situe... Je ne sais pas, la lettre, là, on a fait part un peu...

455

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui. Attendez un peu, on va probablement vous demander parce que — as-tu des cartes, Julie? — on voudrait vraiment être sûr que c'est au bon endroit qu'on vous a situés, là, parce que avec la cartographie, ce n'est pas nécessairement évident de le voir comme il faut, là. Alors ça c'est la partie de votre secteur à vous autres. Alors ça, c'est...

460

M. ALAIN MERCIER :

Ça se trouve à être ici, là.

465

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

C'est cette maison-là ici. Il y a trois maisons, c'est...

470

M. ALAIN MERCIER :

Ça en est une aussi, ça.

475

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, ça, ces trois maisons...

480

M. ALAIN MERCIER :

Ah, O.K., c'est celle-là ici.

485 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Attendez un peu. C'est la troisième...

490 **M. ALAIN MERCIER :**

Ça, c'est l'autre à côté. L'autre, c'est sur l'autre côté. Elle, elle se trouve à être déplacée.

495 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Alors écoutez, c'est à l'endroit où la route projetée vient rejoindre la route 138 actuelle, donc ce serait la première des trois maisons qui précèdent le raccordement avec la 138 actuelle.

500 **M. ALAIN MERCIER :**

C'est ça.

505 **Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :**

Est-ce que la route passe sur le terrain?

510 **M. ALAIN MERCIER :**

Non.

515 **Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :**

Non? C'est complètement à côté.

520 **M. ALAIN MERCIER :**

C'est ça.

525 **Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :**

O.k. Ce serait à peu près comme ça ici.

525 **M. ALAIN MERCIER :**

530 C'est en plein ça. Parce que les préoccupations qu'on a, ici, il y a un ruisseau qui coule ici et tous les printemps, ils ont des difficultés avec puis c'est le même ruisseau qui va venir ici. Ici, sur le terrain, il y a une fosse septique avec des installations septiques. Puis, là, ce qu'on a peur, c'est ici, là, le même secteur parce que, là, le bruit, le bruit se répercute ici à l'intérieur de la maison ici, puis on voudrait s'assurer que ça soit fait conforme. C'est un terrain argileux, très argileux, puis l'eau monte au printemps puis c'est très dangereux.

535 L'autre qu'on a demandé dans la requête, c'est une question de bruit. Parce que, là, le bruit, il est en avant parce que le salon et la cuisine sont situés en avant puis, là, c'est les chambres...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

540 Oui. Puis, là, le bruit va se retrouver en arrière.

M. ALAIN MERCIER :

545 C'est ça. C'est ça. Puis, là, l'autre intérêt, c'était la bretelle pour rentrer. Parce que ici, la bretelle, elle se trouve à rentrer un petit peu plus loin, il y a pas de problème. C'est parce que si — ça va être une zone de 90, probablement la nouvelle route?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

550 On confirmera. C'est ça qui est marqué, là, mais on confirmera avec le promoteur.

M. ALAIN MERCIER :

555 C'est ça. En tout cas, s'il y a une bretelle qui rentre là, en tout cas, il va y avoir un peu plus de circulation. L'intérêt, c'est ça. Puis ça va donner, la route va donner sur la façade arrière de la maison. En tout cas, l'aménagement... Bien, en tout cas, ce n'est pas pour... En tout cas, il y a une question d'esthétique aussi, là, pour la 138, c'est pour ça.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

560 Vous faisiez référence au fait, si j'ai bien compris, que les chambres à coucher sont à l'arrière de la maison?

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

565 Oui. Oui.

M. ALAIN MERCIER :

570

C'est ça.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

575 Alors que, là, actuellement, le bruit est en avant donc dans la chambre à coucher, il y a moins de bruit vu que les autos ou les camions passent en avant alors que, là, ça va passer directement derrière la maison.

M. ALAIN MERCIER :

580 C'est en plein ça. Puis, là, c'est une zone de 50.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

585 Oui.

M. ALAIN MERCIER :

590 Puis, là, ça va tomber à une zone de 90.

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

595 Oui, puis où c'est le tracé, ce n'est pas loin, c'est tout de suite en arrière de chez moi. Ça fait que, là, c'est pour ça, là, que toute la neige quand ils vont déblayer, ça va tout être proche de la maison. C'est ça, là. À part de ça...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

600 O.K. Alors on va pouvoir aborder ça avec le promoteur, les experts en bruit vont être là, il n'y a aucun problème. Je pense qu'on pourra, demain, on va quand même, demain après-midi, on va leur faire part de vos préoccupations, on va leur donner vos requêtes mais on va aussi leur faire part de façon plus détaillée, là. Mais nous, on essaie de travailler avec des outils qui nous permettent de visualiser, là...

605 **Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

Oui, c'est parce que le terrain chez moi en arrière, il passe, puis il passe au côté tout de suite, là, ça fait le contour de mes deux voisins, ils disparaissent eux autres.

610 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Ça contourne les maisons de vos deux voisins.

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

615 Ça contourne, puis mes deux voisins, eux autres, ils vont disparaître. Puis ils se trouvent à passer dans la deuxième maison. Ils se trouvent à déménager, eux autres, mes deux voisins.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

620

O.k. Ça fait que vous vous trouvez à être la seule maison, là...

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

625

Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

630

La maison qui va être la plus proche, dans le fond, de...

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

C'est ça. C'est ça.

635

M. ALAIN MERCIER :

De la nouvelle route.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

640

De la nouvelle route.

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

645

Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

650

C'est très clair. Est-ce qu'il y avait autre chose?

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

Non, c'était seulement que ça, moi, là. Bien, c'était ça.

655

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Bien, c'est ça. C'est beaucoup.

660

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

Oui. Bien, c'est parce que j'en ai tellement eu avec en avant, de la difficulté, il y a des fois j'étais toute seule puis je faisais des sauts puis c'est pour ça, c'est la vibration dans mon lit le matin puis... Là, bien, si j'ai ça encore en arrière, ça va être encore pire.

665

M. ALAIN MERCIER :

Si je veux revenir, parce que j'ai assisté aux audiences publiques puis ils disaient, en tout cas le promoteur disait qu'ils l'ont déplacée un peu pour éviter le bruit mais en tout cas, dans notre cas, on est isolé, en tout cas, c'est un cas isolé.

670

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Bien c'est beaucoup plus, probablement plus facile. Je ne dis pas qu'ils vont faire des miracles, là, mais vous savez, c'est plus facile d'apporter des mesures d'atténuation pour une résidence que...

675

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

Bien oui.

680

M. ALAIN MERCIER :

Bien, que tout le village, là.

685

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Que pour tout le village, c'est certain. En tout cas, soyez assurés qu'on va quand même voir à ce que le promoteur vous fasse des propositions qui sont recevables.

690

M. ALAIN MERCIER :

C'est ça.

695

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K. Dans votre cas, Monsieur Jourdain?

700

M. YVES JOURDAIN :

Dans mon cas, moi, j'ai quatre propriétés à Longue-Rive.

705 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui.

M. YVES JOURDAIN :

710

Elles sont toutes sur la 138 puis, là, elles vont tomber à pratiquement plus de valeur. En plus, j'ai une auberge là-dessus puis l'auberge, elle vise complètement, à 100 %, le passant. Si ça ne passe plus, nous autres, c'est sûr que c'est terminé.

715

En plus, dans le secteur, ça fait partie du projet, mais on va faire les égouts, ça va se ramasser sur mes terrains d'en bas puis ça va tout monter en haut, ça fait que tout le secteur, pour nous autres, est annulé au complet.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

720

Bon, deux choses : la première, quand la séance d'information a eu lieu, il n'y avait pas de bretelle d'accès qui... Je pense que le Conseil municipal avait demandé qu'il n'y ait pas de bretelle d'accès à proximité de votre auberge. Est-ce que vous savez que le Conseil municipal est revenu sur sa décision?

725

M. YVES JOURDAIN :

730

Non. Même s'il y avait une bretelle d'accès, nous autres, c'est vraiment le monde qui passe. En ne passant plus, nous autres, c'est sûr que c'est terminé. Ça a pris sept ans avant qu'on prenne le dessus, notre septième année cette année, c'est la première année qu'on prend le dessus. J'ai deux jobs, ça fait sept ans puis que ça a pris... On l'a poignée en mauvais état, là, qu'on l'a relevée puis c'est sûr que la route, en passant à l'extérieur, nous autres, c'est une fermeture assurée. Ça, c'est sûr.

735 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais expliquez-moi un petit peu plus pourquoi vous dites que c'est une fermeture assurée?

740 **M. YVES JOURDAIN :**

C'est carrément du monde qui passe sur la 138 qu'on a chez nous. Le local, il ne couche pas chez nous, il couche chez eux.

745 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Ça, je n'en doute pas, mais est-ce que vous êtes dans le Guide touristique de la région?

750 **M. YVES JOURDAIN :**

Bien, à une couple de petites places, là, mais ça fait rien. Nous autres, c'est vraiment le monde qui passe. On a une couple d'appels mais ça ne fait rien, c'est minime. Ce n'est pas assez pour maintenir une telle bâtisse, là. J'ai trois bâtisses là-dessus. Les frais sont tellement
755 hauts que c'est impossible, si le monde passe à l'extérieur.

On prend juste exemple, St-Siméon, il y a juste une entrée qui a fait ça puis tout ce qu'il y avait dans le bas, ça a tout fermé, ça a pris le temps de le dire.

760 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

En tout cas, on va explorer des avenues là-dessus avec le ministère des Transports. Je ne peux pas vous donner de réponse ce soir parce que je n'ai pas parlé avec eux autres du tout, là, mais...

765

M. YVES JOURDAIN :

En plus, ce que je trouve drôle que le monde veule que la 138 soit à l'extérieur. À la minute qu'il y a un terrain de libre sur la 138, tout le monde se bâtit là puis ils sont bien
770 contents. Ça fait que, tu sais, ils pourraient se bâtir dans les rues, non, ils se bâtissent sur la 138. Il n'y a plus un terrain de libre dans le secteur, dans l'ancien village de Sault-au-Mouton, il n'y a aucun terrain de libre. C'est maintenant Longue-Rive, c'est fusionné.

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

775

Mais c'est plutôt aussi que les transports aussi, là. Parce que Sault-au-Mouton, c'est 50, Saint-Paul c'est 50, ils arrivent à Portneuf, c'est encore 50, ça fait que peut-être que, là, s'ils s'en allaient sur la route à 90, bien ce serait plus rapide pour eux autres. C'est peut-être pour ça.

780

M. YVES JOURDAIN :

C'est sûr que c'est... Si on prend Ragnaud(?), ils ont élargi la route, ils l'ont réparée, ça passe encore dans le village. C'est sûr que les chemins dans le secteur, l'ancien Saint-Paul-du-Nord, là, les chemins sont finis. C'est sûr que ça a des répercussions dans les
785 maisons puis... Mais dans notre bout, nous autres, c'est tout en sable, ça fait que c'est pour ça que nous autres, comme tels, on ne le sent pas dans notre secteur. Mais deux bretelles d'accès pour une pareille route, là, ça n'a carrément pas d'allure. Pour une pareille longueur, là. Quelqu'un qui vient à l'autre bout du village, qui revire à l'autre bout, il faut qu'il revienne,
790 qu'il retourne par l'autre bord, ça n'a carrément pas d'allure. C'est long.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Vous dites qu'il devrait...

795

M. YVES JOURDAIN :

Deux bretelles.

800

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

En plus de cette bretelle-là, il devrait y en avoir...

805

M. YVES JOURDAIN :

Une troisième minimum, si ça se fait. Minimum. C'est un bon bout, là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

810

Mais est-ce que ça changerait? Parce que, là, on peut parler pour parler...

M. YVES JOURDAIN

Non. Dans notre cas, ça ne changerait rien, nous autres.

815

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ça ne changerait rien, d'après ce que vous me dites, là, pour vous autres.

820

M. YVES JOURDAIN :

Non. Non, non, non. Mais même, même au point de vue du citoyen, j'ai une maison, O.K., j'ai une maison en plus sur la 138, puis c'est sûr qu'elle ne garde plus sa même valeur, ça va devenir un village carrément fantôme. Ce n'est pas compliqué, un petit village de même, là, qu'il y a plus de route qui passe en avant, il ne faut pas se le cacher, c'est sûr que ça devient un village fantôme. Ça, c'est sûr.

825

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Bien, en tout cas, on va regarder, là, ce qu'il y a possibilité de faire avec le ministère des Transports, on va évaluer aussi. Écoutez, ce n'est pas la première fois qu'ils font des contournements de villages...

830

M. YVES JOURDAIN :

835 Oui. Puis, en plus, ils font les égouts, juste en bas de chez nous.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Bien, là, sur ça...

840

M. YVES JOURDAIN :

Dans le travail de contournement de la route.

845

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ça, je veux juste qu'on s'entende bien comme il faut.

M. YVES JOURDAIN :

850

C'est deux projets différents.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

855

Oui.

M. YVES JOURDAIN :

Oui.

860

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Et le projet d'égouts ne peut pas faire en sorte de faire achopper la médiation...

865

M. YVES JOURDAIN :

O.K., mais je pensais qu'il était implanté...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

870

Laissez-moi parler.

M. YVES JOURDAIN :

875

Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

880 Laissez-moi parler. Est-ce que vous avez eu des contacts avec la Municipalité concernant ce projet d'égouts-là? Est-ce que vous avez eu des contacts?

M. YVES JOURDAIN :

885 Non, mais j'ai tout vu. Je suis tout allé chercher sur Internet, là, puis on a tout. On voit tous les endroits puis tout, mais on n'a pas été contacté. Ça se fait tout par...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

890 Vous êtes sur Internet, vous voulez dire sur le site de la Municipalité, sur le site Internet de...

M. YVES JOURDAIN :

895 Non, non, on a été le chercher sur les choses d'environnement, j'ai été chercher des choses de même, là, puis on a tout ça sur Internet, ça.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

900 O.K., dans un document, il y a un plan...

M. YVES JOURDAIN :

Avec le tracé des égouts, puis tout, puis les tracés de la route 138, j'avais tout ça.

905 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

910 O.K. Bien, en tout cas, moi, je vous suggère une chose, c'est de contacter la Municipalité pour voir où ils en sont. Je peux juste vous dire une chose. Nous, on a parlé au ministère de l'Environnement et le projet, il faut qu'il soit autorisé par le ministère de l'Environnement, la direction régionale de la Côte-Nord, là.

915 Je sais qu'ils ont regardé le projet mais le projet est toujours en évolution. Alors je ne sais pas, là, ils ne pouvaient pas me donner plus d'information mais, moi, je vous suggère fortement d'aller expliquer à la Municipalité votre point de vue. Pourquoi qu'ils font ça sur votre terrain plutôt que de le faire ailleurs? Est-ce que tout le terrain jusqu'au fleuve vous appartient?

M. YVES JOURDAIN :

920 Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Il va falloir qu'ils vous exproprient ou s'ils ont une servitude?

925 **M. YVES JOURDAIN :**

C'est ça, c'est en plein ça.

930 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Ils ont une servitude?

M. YVES JOURDAIN :

935 Non, ils n'ont pas de servitude là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Puis ils ne vous ont pas approché pour vous exproprier?

940

M. YVES JOURDAIN :

Non.

945 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Parce que... En tout cas. Écoutez, vous comprendrez que...

M. YVES JOURDAIN :

950

Non, mais j'ai tout vu les tracés, les piquets, tout est fait, tout l'arpentage est fait présentement.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

955

Sur votre terrain.

M. YVES JOURDAIN :

960

Oui.

965 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais est-ce que vous pouvez aller leur expliquer que vous aimeriez mieux que ça ne soit pas là ou que ça soit à une autre place plutôt qu'à celle qu'ils ont choisie?

970 **M. YVES JOURDAIN ;**

Non. Il me semble que ça aurait été à eux autres à venir me l'expliquer.

975 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bien, moi, je vous dirais : faites la démarche d'y aller.

M. YVES JOURDAIN :

980 J'ai été voir les plans de ça puis c'est carrément sur le coin de mon terrain. Ça fait que la possibilité de mettre des chalets à l'avenir là, c'est terminé. On ne peut rien faire là-dessus, là. Si les égouts sont là, oubliez ça.

985 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais en tout cas, moi, je vous dis : allez voir la Ville. N'attendez pas. Le projet, il n'est pas autorisé au moment où on se parle, il est encore en évolution. Le ministère de l'Environnement est encore en attente d'informations, alors moi, si j'étais vous, j'irais les rencontrer et je leur demanderais, je leur ferais part de ce que ça a comme impact sur ma propriété, sur le développement que je veux en faire et peut-être que ça peut faire évoluer autrement, le projet. Je vous dis peut-être, là, je ne suis pas dans le secret des Dieux, mais je peux vous dire que le projet n'est pas encore autorisé puis il évolue toujours. Et ce qu'on nous a dit aussi, c'est que actuellement — rappelle-moi, Julie, je pense qu'il y a une subvention qui est donnée?

995

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

Oui, à la Municipalité pour faire installer le réseau d'égouts avant une certaine date, je ne me rappelle plus, en l'année 2005, là.

1000

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui. Et s'ils n'ont pas d'autorisation pour le faire avant cette date-là, ils ne le feront pas. Alors c'est pour ça que je vous dis, vous auriez tout avantage à aller les rencontrer. Puis si vous le faites, là, pendant qu'on est en...

1005

M. YVES JOURDAIN :

1010

De toute façon, s'ils ont décidé de faire le projet, ils vont le faire quand même, là. Ils vont faire juste m'exproprier, puis c'est tout, plus rapidement. C'est ça qu'ils vont faire.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1015

Non, mais écoutez, vous pouvez... C'est sûr que — je vais dire une vérité de La Palice, là, mais les gens qui sont absents puis qui ne s'expriment pas, ils ont toujours tort.

M. YVES JOURDAIN :

1020

C'est un fait.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1025

Bon. Alors, vous savez, là, vous venez vous exprimer par rapport à la médiation pour la route, alors faites la même chose pour le réseau d'égouts et d'aqueduc, là, puis peut-être que ça va inciter la Ville... Peut-être qu'il y a des choses auxquelles ils n'ont pas pensé. Ils pensent peut-être que c'est un secteur que vous n'utiliserez jamais alors que vous, vous avez des projets.

1030

M. YVES JOURDAIN :

Quand tu as un égout dans ta cour, là...

1035

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Je le sais.

M. YVES JOURDAIN :

1040

Quand même qu'ils disent que ça ne sent pas, les villes ont des problèmes avec ça, on en voit partout à J.E. puis quand même qu'ils diraient que ça ne sent pas, on a le fleuve drette en face, ça va monter direct en haut de chez nous. Même les bâtisses en haut, ça n'aura plus de valeur.

1045

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Mais allez les voir.

1050

M. YVES JOURDAIN :

Oui, c'est sûr.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1055 Parce que, moi, je ne peux pas répondre à vos questions.

M. YVES JOURDAIN :

1060 O.K. Mais je pensais que le même projet était rattaché au contournement de la route.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1065 Non. La seule chose, c'est que la Municipalité va avoir la gérance, en fait, de la construction de la nouvelle voie et ça, ça doit se faire en même temps que le projet de raccordement.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

1070 C'est qu'ils vont profiter du fait qu'il va y avoir la réfection de la route actuelle pour installer le réseau d'égouts, pour le faire en même temps, mais c'est deux projets totalement distincts.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1075 Oui. Il n'y a pas de lien entre les deux.

M. ALAIN MERCIER :

1080 C'est parce que, bien, c'est ça qu'ils expliquaient aux audiences publiques, c'était quand ils allaient procéder, parce qu'ils mettent quelques millions sur la réfection de la route. C'est pour ça qu'en même temps... C'est, en tout cas, ce qu'ils expliquaient.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1085 Alors le ministère des Transports a donné à la Municipalité, le contrat de gérance des travaux de contournement de la route puis la Municipalité va en profiter pour faire son nouveau réseau. Mais il faut qu'ils aient une autorisation du ministère de l'Environnement pour le faire. Ils ne peuvent pas faire ça comme ça, là.

1090 Alors, moi, si j'étais vous, je ne retarderais pas et j'irais voir la Municipalité et je leur expliquerais ma problématique.

M. YVES JOURDAIN :

1095 Ça fait quatre ans que j'essaie de faire changer une lumière dans un poteau, ça fait que...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Écoutez...

1100

M. YVES JOURDAIN :

Hein! On est là pour ça, hein?

1105

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui. Mais en tout cas, faites-le, je vous le dis, vous n'avez rien à perdre, vous m'en reparlerez.

1110

M. YVES JOURDAIN :

Après trois lettres puis trois rencontres...

1115

M. ALAIN MERCIER :

Elle est encore brûlée?

1120

M. YVES JOURDAIN :

Oui. Là, ils m'ont dit, finalement, que le mât de celui-là qui changeait les ampoules n'était pas assez long. Ça fait quand même quatre ans, là. Tu sais, si on parle d'une lumière, on pourrait parler d'autres dossiers comme ça, là, mais c'est parce que celui-là, il est rigolot.

1125

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Mais en tout cas, écoutez, allez leur en parler et, en tout cas, je ne sais pas si je pourrai, d'une certaine façon, intervenir, là, mais c'est sûr que je ne peux pas régler cette dynamique-là. Mais s'il y a quelque chose à faire, on essaiera de le faire. Mais il faut que vous les rencontriez puis que vous leur expliquiez. Écoutez, il y a une auberge dans cette municipalité-là; si l'auberge n'est plus là, il va rester quoi comme lieu d'accueil pour les passants et pour les... Vous savez, c'est important. Et dans l'étude d'impact, d'ailleurs, on le voit. Ça fait partie, je pense que c'est le deuxième par rapport aux activités économiques dans le secteur. Alors...

1135

M. YVES JOURDAIN :

Comme là, j'ai l'auberge, j'ai un motel, j'ai un chalet puis je projetais de construire d'autres chalets en partie de la rivière. Mais, là, avec un contournement de même...

1140

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

Pouvez-vous peut-être nous situer un petit peu, pour avoir une idée? En passant, je crois avoir vu que l'auberge serait ici. Le fleuve est ici?

1145

M. YVES JOURDAIN :

Oui, ça ressemble à ça. Attends un peu, oui, le fleuve est...

1150

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Parce qu'on ne voit pas très bien... On voyait comme une...

1155

M. YVES JOURDAIN :

La rivière est où?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1160

La rivière est là.

M. YVES JOURDAIN :

Donc je remonte la rivière, c'est en haut.

1165

M. ALAIN MERCIER :

Elle est ici, là. C'est ça ici, la bâtisse qui est là puis l'autre est là.

1170

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

C'est ça?

1175

M. YVES JOURDAIN :

Oui. Oui.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

1180

C'est tout ça?

M. ALAIN MERCIER :

C'est ça.

1185

M. YVES JOURDAIN :

Oui, puis aller jusqu'au fleuve en bas.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

1190

Puis vous avez le terrain qui va jusqu'au fleuve.

M. YVES JOURDAIN :

1195

Attends un peu. Le fleuve... O.K., c'est par là. C'est parce que je suis à l'envers, c'est pour ça, excusez.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1200

Oui, oui, c'est ça. Le fleuve est ici, là. Tenez, on va vous le montrer comme ça.

M. YVES JOURDAIN :

1205

Bon, O.K., là, ça va mieux, là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Alors vous, il y a comme une petite entrée sur le bord de la 138?

1210

M. YVES JOURDAIN :

Oui, c'est drette ça. Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1215

Puis ici, vous avez votre auberge?

M. YVES JOURDAIN :

1220

Oui, elle est là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Votre auberge est là?

1225

M. YVES JOURDAIN :

Le motel puis il y a un chalet ici.

1230

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Il y a un chalet là.

M. YVES JOURDAIN :

1235

Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1240

O.K.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

Puis vous avez le terrain jusqu'au fleuve, vous disiez.

1245

M. YVES JOURDAIN :

Carrément comme ça, là.

1250

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

O.K.

M. YVES JOURDAIN :

1255

Puis jusqu'à la rivière.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1260

Jusqu'à la rivière.

M. YVES JOURDAIN :

Tout ce qui entoure la rivière, aller comme ça, tu remontes comme ça.

1265

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K. Alors, moi, je leur demanderais, à la Municipalité — ce n'est pas juste une question de localisation — aussi, c'est quoi les impacts pour votre propriété s'il y a des odeurs et tout ça et je leur ferais écrire.

1270

M. YVES JOURDAIN :

1275 Bien, ils disent tout le temps qu'il n'y en a pas, hein, mais si on regarde la TV...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1280 Écoutez, puis vous pouvez même... Écoutez, si j'étais vous, là, je me renseignerais à la Direction régionale du ministère de l'Environnement. Vous pouvez demander c'est quoi, les critères, qu'est-ce qu'ils exigent. Est-ce que... En tout cas, moi, je ferais les démarches...

M. YVES JOURDAIN :

1285 En tout cas, d'une manière ou l'autre, même si la 138 passe à l'extérieur, là, au point de vue des égouts, oui, vous ne vous en occupez pas mais c'est sûr que d'une manière ou l'autre, il n'y a pas grand monde qui veut ça sur son terrain. Peu importe qu'ils disent que ça ne sentira pas ou pas, si c'est à la ville de Montréal, c'est n'importe qui, dans n'importe quelle campagne, quand ils font des égouts, l'endroit exact, ils ont toujours des problèmes. La
1290 filtration n'est pas bonne ou il y a tout le temps quelque chose. En plus, on a le vent de la mer qui monte de même, ça fait que tout le secteur d'en haut va être pollué.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1295 Écoutez... En tout cas, ce soir, je ne peux pas...

M. YVES JOURDAIN :

1300 Non, non. Là, on parle comme ça, là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

1305 **M. YVES JOURDAIN :**

Moi, je pensais que c'était vraiment, vu qu'ils font les deux projets côte-à-côte, mais ils sont complètement différents. Là, c'est ça que je comprends.

1310 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bien, c'est ça. Il y en a un c'est la responsabilité du ministère des Transports et l'autre, c'est la responsabilité de la Municipalité. C'est deux choses différentes et le projet des égouts et tout ça, ce n'est pas un projet qui passe dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. C'est un projet qui demande une autorisation mais l'autorisation vient de la Direction
1315 régionale du ministère de l'Environnement. Ça ne passe pas, là, ce n'est pas un projet qui, éventuellement, pourrait être évalué par le BAPE.

M. YVES JOURDAIN :

1320

O.K.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1325

O.K.? Mais ça demande une autorisation du ministère de l'Environnement. Alors si vous voulez avoir une contre information par rapport à celle que vous donne la Ville, bien, moi, je vous dirais, appelez à la Direction régionale du ministère de l'Environnement. On pourra même vous donner le nom de la personne qui a étudié le projet, là.

M. YVES JOURDAIN :

1330

O.K.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1335

Je ne peux pas vous le donner ce soir, là, mais...

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

1340

Je ne l'ai pas avec moi, là, mais je l'ai.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1345

Tu l'as?

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

Oui.

1350

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui? O.K. Ça fait qu'on vous le donnera, le nom de la personne.

M. YVES JOURDAIN :

1355

Oui, je peux communiquer avec eux autres?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1360

Oui.

M. YVES JOURDAIN :

1365

Oui? Ce serait bon.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1370

Bon. Est-ce que vous avez d'autres questions? Là, moi, je ne peux pas avancer, en tout cas, vous faire de propositions ce soir, là, il faut également que je rencontre le ministère...

M. YVES JOURDAIN :

1375

Est-ce qu'il va y avoir d'autres rencontres de prévues?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1380

Oui. Bon, c'est ça. Alors, moi, ce que je prévois c'est, bon, on fait une rencontre avec le ministère des Transports demain après-midi et demain soir, on serait déjà prêt à faire une rencontre de médiation, là, avec les deux parties.

M. YVES JOURDAIN :

1385

Demain soir?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1390

Demain soir.

M. YVES JOURDAIN :

C'est mardi soir?

1395

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

M. YVES JOURDAIN :

1400

Mardi soir, il n'y a pas de problème mais mercredi, il y en a.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1405

À dix-neuf heures trente (19 h 30), là, comme ce soir. Et je vais voir. Généralement, on rencontre tous les requérants en même temps. On va faire une première rencontre, mais vos

1410 problématiques sont, en tout cas, pas tout à fait convergentes. S'il le faut, ça se pourrait que, disons, je fasse une rencontre juste avec vous autres ou une rencontre juste avec monsieur Jourdain ou juste avec madame Tremblay, ça dépendra. Mais pou cette semaine, on fait une rencontre avec le promoteur demain après-midi puis on ferait une rencontre de médiation demain soir.

1415 Demain, à la fin de la rencontre, on refixera, s'il le faut, des rencontres ultérieures, là, avec l'ensemble des participants. Je ne peux pas vous donner les dates aujourd'hui, mais... Parce qu'il reste que la première rencontre de médiation, d'abord, le ministère des Transports va donner de l'information. Comme vous pouvez voir, moi, je n'ai pas l'information ce soir, alors il y a des experts du Ministère qui vont être là pour donner de l'information sur le bruit et sur d'autres aspects du dossier, mais toujours en ce qui concerne vos problématiques respectives. On ne parlera pas de choses, en tout cas, qui ne vous concernent pas. Ça fait 1420 qu'on reviendrait demain soir ici encore à la même heure.

M. ALAIN MERCIER :

1425 Oui.

M. YVES JOURDAIN :

Mais c'est sûr ou vous allez reconfirmer dans la journée?

1430 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Ça devrait être sûr. Ça m'étonnerait que le ministère des Transports...

M. YVES JOURDAIN :

1435 S'il y a un problème des fois que je ne peux pas être là ou quelque chose...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1440 Mais il faudrait que vous soyez là, par exemple.

M. YVES JOURDAIN :

1445 Je vais tout faire, là, mais une *bad luck*, on ne sait jamais, ça arrive. Sur la route où est-ce qu'on voyage, il y a tout le temps une van virée à l'envers.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1450 Alors je vais vous donner le numéro de téléphone cellulaire.

M. YVES JOURDAIN :

Normalement, je serais censé d'être là, mais c'est rien que des fois, s'il arrive de quoi sur la route, quelque chose, de dire que je vais être retardé un peu.

1455

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ah oui, oui, c'est correct. Mais je vais vous donner un numéro de téléphone cellulaire, vous allez le prendre en note, c'est le (418), je pense qu'il faut que vous le composiez, alors c'est le (418) 802-6082. Alors c'est le numéro de téléphone cellulaire de madame Boivin qui vous a contacté. Alors normalement, le téléphone va être ouvert tout le temps, ça fait que...

1460

M. ALAIN MERCIER :

Juste... Demain soir, c'est certain, le ministère des Transports, vous avez expliqué ça, il n'y aura pas de solution demain soir. Ça peut arriver que ça aille...

1465

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, mais il reste qu'il y a de l'information qui va être... Eux autres, peut-être qu'ils vont demander plus de précisions. Je ne peux pas vous dire, là, si demain ils vont arriver avec... Il faut quand même leur donner le temps de regarder ça, là, un peu. Peut-être qu'il va y avoir certaines propositions qui vont être faites, ça ne veut pas dire que c'est l'ensemble des propositions, mais... Ça fait qu'on va quand même commencer. On essaie, vous comprendrez, on a deux mois puis, moi, j'en fais deux en même temps. Alors une ici puis une sur la Rive-Sud, alors il faut que je répartisse mon temps entre les deux.

1470

1475

M. YVES JOURDAIN :

Là, vous êtes ici pour combien de temps?

1480

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Là, on est ici demain puis on retourne à Québec puis on va revenir la semaine prochaine s'il le faut, là, dépendamment. Il y a aussi les disponibilités du ministère des Transports, alors on verra.

1485

M. YVES JOURDAIN :

O.K., puis dans la journée, vous allez rencontrer le ministère des Transports demain?

1490

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1495

Oui. Demain après-midi, on rencontre le ministère des Transports, on leur explique exactement la même chose qu'on vous a expliqué ce soir et on va leur montrer les cartes, comme on l'a fait avec vous, pour qu'ils soient en mesure de situer vraiment très bien vos endroits de localisation.

1500

M. YVES JOURDAIN :

Je m'étais amené une carte pour situer mon problème, pour vraiment situer et montrer les...

1505

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Vous en avez une? Ah, ça pourrait aider.

1510

M. YVES JOURDAIN :

Même deux, trois. Ça montre vraiment les endroits, tout.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1515

Parfait.

M. YVES JOURDAIN :

1520

Puis j'irai chercher ce que j'ai comme documents au point de vue de ce qu'ils ont fait, au point de vue, pour jeter en bas, puis tout l'impact que ça a sur nous autres.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1525

O.K., c'est beau.

M. ALAIN MERCIER :

Est-ce que c'est juste nous autres qui avons fait des demandes encore?

1530

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1535

Oui, il n'y a pas personne d'autre.

M. YVES JOURDAIN :

1540 C'est pour ça que je disais que ce qui était drôle tantôt, c'est qu'à la minute qu'il y a un terrain sur la 138, tout le monde paye le prix puis le veut. Tandis qu'il y en a plein, il y en a dans les rues mais ils ne les veulent pas.

M. ALAIN MERCIER :

1545 C'est ça pareil.

M. YVES JOURDAIN :

1550 Puis ils disent qu'ils veulent contourner la route puis c'est pour ça que je ne la comprends pas, celle-là.

M. ALAIN MERCIER :

1555 L'exemple de Bergeronnes! Il y a un garage en haut, il y a un hôtel de rendu là, l'entrée pour aller au fleuve...

M. YVES JOURDAIN :

1560 Ils vont se rebâtir, ils se rebâtissent tous sur le bord, les commerces.

M. ALAIN MERCIER :

Ils sont après se rebâtir dans la zone de 90.

1565 **M. YVES JOURDAIN :**

1570 Saint-Siméon, rien que pour dire qu'ils ont tassé le pont de place. Ce qu'il y avait en bas, ça marchait c'est pas croyable, le poste de gaz puis le restaurant, puis ça n'a même pas pris six mois puis ça a fermé. Même pas. Même pas. Même pas puis il est là, on le voit, il est là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1575 Ah, ils ont changé de place!

M. ALAIN MERCIER :

Ils ont changé de place, oui.

1580

M. YVES JOURDAIN :

C'est sûr, ils n'ont pas le choix!

1585 **M. ALAIN MERCIER :**

Ah non, sinon, il y a personne qui va aller...

1590 **M. YVES JOURDAIN :**

Puis c'est collé, là.

1595 **M. ALAIN MERCIER :**

Ah oui, oui.

1600 **M. YVES JOURDAIN :**

C'est vraiment collé, là. Puis ça, on en a vu... Tu prends Port-Cartier, là, c'est une grosse ville, la route passe à l'extérieur, c'est une grosse ville fantôme. Il n'y a rien.

1605 **Mme ROLLANDE TREMBLAY :**

C'est vrai, tu ne vois plus un passant.

1610 **M. YVES JOURDAIN :**

Non, non. Non, non. Eh, puis c'est une ville, là! Passe à l'extérieur, reprends la même route, repasse là dans la ville, tu vas voir repartir la ville comme ça. Ça, c'est les impacts. C'est toujours de même, ça. Puis si vous me prouvez le contraire...

1615 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

En tout cas, moi, je ne suis pas placée pour vous prouver quoi que ce soit.

1620 **M. YVES JOURDAIN :**

Non, non. Non, non, mais au point de vue des commerces, là, ce n'est pas compliqué, nous autres, c'est vraiment le passant. Comme, là, ce soir encore ce qui arrive, là, nos pancartes sont allumées puis on avait tant de réservations puis le reste, là, on se remplit avec le monde qui passe. Ils voient nos pancartes puis ils arrêtent. Si la pancarte est trois miles dans le bois, là, oublie ça. Oublie ça. Même si on se rend avec un clown au chemin pour arrêter le monde, là, ce n'est pas Tadoussac, Longue-Rive, c'est tout petit.

1625

M. ALAIN MERCIER :

Il y a une très grosse clientèle cette année qui disait qu'au niveau voyage, là, ils ne planifiaient pas, rien de planifié...

1630

M. YVES JOURDAIN :

Non, non, non. Ça arrive de même, là. Là, tantôt, j'ai été obligé de faire rentrer des employés parce que je suis venu ici, là. J'arrivais de travailler puis j'ai été obligé d'aller chercher des employés pour les rentrer parce qu'il arrivait du monde. Ça arrive puis... De même, là. Puis ça, c'est de même depuis un mois, un mois et demi. Puis le mois d'août est encore plus fort, mais c'est tout du monde passant. Ils peuvent rester une journée, deux jours...

1635

1640

Mme ROLLANDE TREMBLAY :

C'est sûr que ça va être une ville fantôme.

1645

M. ALAIN MERCIER :

Ah oui.

1650

M. YVES JOURDAIN :

Ça fait que nous autres, c'est sûr que — il y a tellement de frais, trois bâtisses de même avec les terrains qu'on a, puis tout — c'est sûr que nous autres... J'ai une job pratiquement, comme, là, je travaille sept sur sept pour joindre les deux bouts, puis ça va faire sept ans qu'on fait ça, sans vacances. Puis, en plus, c'est ça, j'ai une autre job pour Hydro-Québec pour essayer — c'est des contrats d'Hydro, je suis contractant — pour rejoindre les deux bouts, pour monter le système, parce que quand je l'ai poignée, c'était vraiment... Ça n'avait pas d'allure. J'ai investi beaucoup d'argent à l'intérieur, on l'a relevée tranquillement parce que c'était une auberge qui n'avait pas d'allure. Bien, j'ai investi beaucoup là-dedans.

1655

1660

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Alors on va examiner la situation. Ça va.

1665

Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1670

ET, J'AI SIGNÉ :

YOLANDE TEASDALE, s.o.

1675